

**DELIBERATION
du Conseil d'Administration de l'Université de Reims-Champagne-Ardenne**

Séance du 09 Février 2016

Délibération n° 04- 2016 relative à la convention URCA/CHU

Vu l'article L712-3 IV 3° du code de l'éducation,

Le Conseil d'Administration de l'Université de Reims Champagne Ardenne approuve la convention cadre relative au Centre Hospitalier Universitaire de Reims et l'Université de Reims Champagne-Ardenne. Elle a pour objet de préciser les axes stratégiques et les modalités de mise en œuvre de la politique hospitalo-universitaire entre l'URCA et le CHU de Reims.

Membres ayant voix délibérative

Membres statutaires	30	Membres présents	17
Membres en exercice	31	Membres représentés	8
Majorité absolue	16		
Nombre de pouvoirs	8		

Décompte des suffrages

Votants	25	Pour	25	Contre	0	Abstentions	0
---------	----	------	----	--------	---	-------------	---

Délibération adoptée



Visa du Président

Gilles BAILLAT

Document en annexe au présent extrait : Convention URCA/CHU

Extrait transmis à la Rectrice, Chancelière des Universités le : 24.02.2016

Document mis en ligne le : 24.02.2016